



RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la Caf des Vosges
2022



SOMMAIRE

Édito.....	5
Temps forts.....	6
Fiche d'identité.....	8
Portrait de la Caf.....	10
Les chiffres clés.....	12
Garantir la qualité et l'accès aux droits	14
Moderniser la relation de service.....	16
Agir pour toutes les familles	18
Soutenir les services aux familles	20
La petite enfance, l'enfance.....	22
La jeunesse	24
La parentalité.....	26
Le logement et le cadre de vie	30
L'animation de la vie sociale.....	34
Le soutien aux personnes vulnérables	36
Garantir le juste droit	38
Le juste droit.....	40
Des ressources pour agir	42
La gouvernance.....	44
Des femmes, des hommes, des métiers	46



ÉDITO

de Marie-Christine Klopp, directrice de la Caf des Vosges

L'année 2022 a encore été marquée par la crise sanitaire au cours du premier semestre. Tout au long de cette période, la continuité de service vis-à-vis de nos allocataires et partenaires a été notre priorité et un défi relevé !

Dernière année de notre Convention d'Objectifs et de Gestion, 2022 s'est également illustrée par la finalisation des Conventions Territoriales globale au niveau de chaque communauté de Communes. Véritable feuille de route de nos politiques sociales, ce contrat élargi à la mutualité Sociale Agricole et au Conseil Départemental permet de définir un schéma de développement sur les champs de l'accès aux droits, le logement, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité ou encore l'animation de la vie sociale.

Sur le plan de la gouvernance interne, le Conseil d'Administration renouvelé en mars, s'est lui aussi inscrit dans la poursuite de l'accompagnement des familles par des aides individuelles extra légales ainsi que par un appui toujours important aux partenaires tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement des structures.

Malgré une instabilité de notre système d'information en profonde évolution et grâce à la contribution de chacun, les résultats de l'organisme ont été maintenus à un niveau satisfaisant. Si les délais de traitement ont parfois été importants, nous avons toujours privilégié l'absence de rupture de droits, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Que chacune et chacun soit remercié par sa contribution à notre mission de service public autour des valeurs de solidarité, égalité de traitement, neutralité, essentiels dans un contexte social et économique fragilisé.

TEMPS FORTS

Relation de service



Partenariat avec France services

Notre partenariat avec les Espaces France Service se poursuit. Sur place, un animateur est à la disposition du public pour donner un premier niveau de réponse sur les aides de la Caf. Il peut, le cas échéant, accompagner les personnes sur le site caf.fr pour trouver l'information utile ou pour effectuer des démarches en ligne.

En 2022, la Caf peut compter sur les 33 sites et antennes France services comme point relais caf.

Solidarité



La Caf à nouveau en première ligne de la solidarité

En date du 15 avril, et au vu du contexte de la situation en Ukraine, le gouvernement a décidé d'accorder aux déplacés ukrainiens le droit dérogatoire à des prestations familiales.

Les services de la Caf des Vosges ont participé à des sessions d'accueil spécifique facilitant cet accès aux droits dans les meilleures conditions.

L'enjeu départemental était important : près de 500 personnes ont été accueillies pour, à titre d'exemple, un nombre de 5000 sur toute la région Grand Est.

Contractualisation



Deux nouvelles CTG signées

C'est un travail important réalisé par les équipes des Territoires d'Action sociale qui s'est concrétisé le 31 mai et le 3 juin par la signature de deux Conventions Territoriales Globales (CTG) sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers d'abord et la Communauté de Communes Terre d'Eau ensuite.

Petite enfance



Inauguration de la crèche Babilou

Le lundi 19 septembre, Michaël Bosserr, Président du Conseil d'administration, accompagné de Thilbault Parment, Sous-Directeur en charge de l'Action sociale, ont participé à l'inauguration de la crèche Babilou située dans l'enceinte de la Mauffrey Academy à Eloyes.

15 enfants sont accueillis dans cette unique crèche semi plein air de tout le Grand Est.

En passant la plupart de leur temps dehors, les enfants apprennent à prendre leur place dans le monde et ainsi devenir les citoyens de demain, au plus proche de la nature !

Prestations familiales et sociales



Des actions pour soutenir le pouvoir d'achat

La rentrée 2022 a été particulièrement dense avec notamment une contribution très forte de la Branche en soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Quelques mesures :

- Revalorisation exceptionnelle de l'Allocation de Rentrée Scolaire (4%) et de l'Allocation de Soutien Familial (50%).
- Paiement de l'Allocation Exceptionnelle de Solidarité pour les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, des Aides au logement et de la Prime d'Activité.

Parentalité



Semaines de la Parentalité des Vosges

Une centaine d'animations ont été proposées par différentes structures (centres sociaux, fédération des foyers ruraux, Réseaux parentalité, Ligue de l'enseignement, Francas, Espaces de vie sociale...) dans une trentaine de communes. Exposition, portes ouvertes, groupes de paroles, conférences-débats, spectacles, forum... Il y en a eu pour tous les goûts et pour tous les publics. La journée d'ouverture le mardi 11 octobre a rassemblé 302 personnes aux Cinés Palace d'Epinal ou via la participation à distance. 41 personnes se sont inscrites pour visionner les vidéos en différé.

Partenariat



Nouveau comité départemental des services aux familles (CDSF)

Le nouveau comité départemental des services aux familles a été installé le 1^{er} décembre 2022 sous la présidence de Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges. Son secrétariat général est assuré par la Caf des Vosges.

Il est composé de 37 membres titulaires, représentant notamment les collectivités locales et leurs groupements, les services de l'Etat, les associations, les professionnels, les familles et les particuliers employeurs.

Dans les Vosges, le comité départemental a choisi d'élargir le périmètre de son action en intégrant les thématiques de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

32 actions sont inscrites dans le plan d'actions 2023 dont 21 pilotées ou copilotées par la Caf.

Garantir le juste droit



La Caf poursuit son action contre la fraude

Verser tous les droits, mais rien que les droits, telle est la mission de la Caf. Garante de l'argent public qui lui est confié, la Caf agit activement pour lutter contre la fraude. En 2022, près de 170 000 opérations de contrôle ont été menées. 321 situations de fraudes avérées ont été relevées pour un impact financier de 1,7 millions d'€.



FICHE D'IDENTITÉ

de la Caf des Vosges

■ PORTRAIT DE LA CAF



■ Le département des Vosges

Avec ses 362 397 habitants [2020] répartis sur 507 communes, le département des Vosges est le 60^e département de France par sa population. Elle se concentre principalement dans le sillon de la Moselle et la partie Est du département correspondant au massif des Vosges. Territoire majoritairement rural, environ la moitié des communes vosgiennes ont une population de moins de 200 habitants, alors qu'une quarantaine de communes en comptent plus de 2 000 (Épinal, ville chef-lieu, est aussi la plus peuplée avec plus de 30 000 habitants). Seules 19 communes sont considérées comme appartenant à l'espace urbain.



Le département est composé de 2 Communautés d'Agglomération (Epinal et Saint-Dié-des-Vosges) et de 10 Communautés de Communes.

Sur le plan économique, le département des Vosges reste le 6^e département industriel de France. La filière agroalimentaire et le secteur du bois et des industries du papier sont très présents.

Le tourisme, qu'il soit hivernal, thermal ou « vert » est également devenu un pilier de l'économie du département des Vosges.

■ Les missions de la Caf des Vosges

Depuis presque 80 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne.

Acteur majeur de la solidarité nationale, la branche Famille est un réseau piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales, présent sur tout le territoire grâce aux 101 Caisses d'Allocations familiales.

Nommée également Allocations familiales, la branche Famille a deux missions prioritaires : aider les familles dans leur vie quotidienne et lutter contre la précarité.

La Caisse d'Allocations Familiales a donc pour rôle :

- de favoriser l'accès aux droits en assurant le versement des prestations légales,
- de mettre en oeuvre une politique d'action sociale adaptée aux besoins des familles.

Elle offre des services sous forme de compléments de revenus, d'équipements collectifs, de suivi et de conseils aux familles et aux partenaires.

Elle fait partie de la Sécurité sociale tout comme l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse, le Recouvrement et la 5^e Branche dédiée à l'Autonomie.

■ Nos Ambitions

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (Cog) ont été mises en place en 1996. Par voie contractuelle et pour une période donnée, l'État fixe aux différentes Branches de la Sécurité sociale des objectifs en termes de missions, de qualité de service et de gestion soumis à une évaluation.

La Cog 2018-2022, signée en juillet 2018 entend être au service de toutes les familles tout en garantissant la qualité et l'accès aux droits.

Elle repose sur trois ambitions :

- agir pour le développement des services aux allocataires ;
- garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service ;
- mobiliser les personnels et moderniser le système d'information.



Vosges



- | | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------|
| ○ plus de 20 000 h. | ○ de 2 000 à 5 000 h. | ● ch.-l. d'arrondissement | — autoroute |
| ○ de 5 000 à 20 000 h. | ○ moins de 2 000 h. | ● ch.-l. de canton | — route |
| | | ● commune | — voie ferrée |

LES CHIFFRES CLÉS



La population couverte (Insee 2019 et Caf 2022)

43 %
des habitants des Vosges
sont allocataires

156 677
personnes couvertes

68 449
enfants

67 644 allocataires

47,7 % Personnes seules sans enfants

32 % Couples avec enfants

14,7 % Familles monoparentales

5,6 % Couples sans enfants

Le poids financier

434 millions d'euros

408 millions d'€ de prestations légales versées

45 %

Prestations de solidarité
et insertion

38 %

Prestations à
caractère familial

17 %

Prestations liées
au logement

26 millions d'€ de prestations extralégales versées

49 % Accueil des enfants de - 6 ans

31 % Temps libre des enfants
et des familles

10 % Animation de la
vie sociale

4 % Autres actions
vers les familles

3 % Accompagnement
social des familles

3 % Logement et
cadre de vie

Les acteurs

181 salariés en CDI

174,1 ETP en CDI

8 salariés en CDD



Nos bénéficiaires

ENFANCE ET JEUNESSE

	Bénéficiaires	Évolution 2022/2018	Montant versé
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	9 170	- 12,7 %	53 110 280 €
dont Prime de naissance/adoption	218	- 4,8 %	2 421 368 €
Allocation de base	6 878	- 14,0 %	14 150 897 €
Complément mode de garde assistant maternel	4 680	- 9,8 %	
Complément mode de garde garde à domicile	98	21,0 %	33 145 877 €
Complément mode de garde association - entreprise	95	- 3,1 %	
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREparE)	1 044	- 22,0 %	3 377 016 €

PARENTALITÉ

Allocations familiales	22 139	- 7,5 %	59 139 583 €
Complément familial	4 262	- 12,9 %	11 362 115 €
Allocation de rentrée scolaire	15 444	- 7,9 %	10 543 412 €
Allocation de soutien familial	3 986	- 8,9 %	9 455 983 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 271	9,6 %	3 664 908 €
Allocation journalière de présence parentale	43	43,3 %	445 305 €

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Aide personnalisée au logement	13 697	- 12,0 %	31 184 718 €
Allocation logement social	9 246	- 14,4 %	20 602 314 €
Allocation logement familial	5 516	- 28,2 %	18 403 366 €

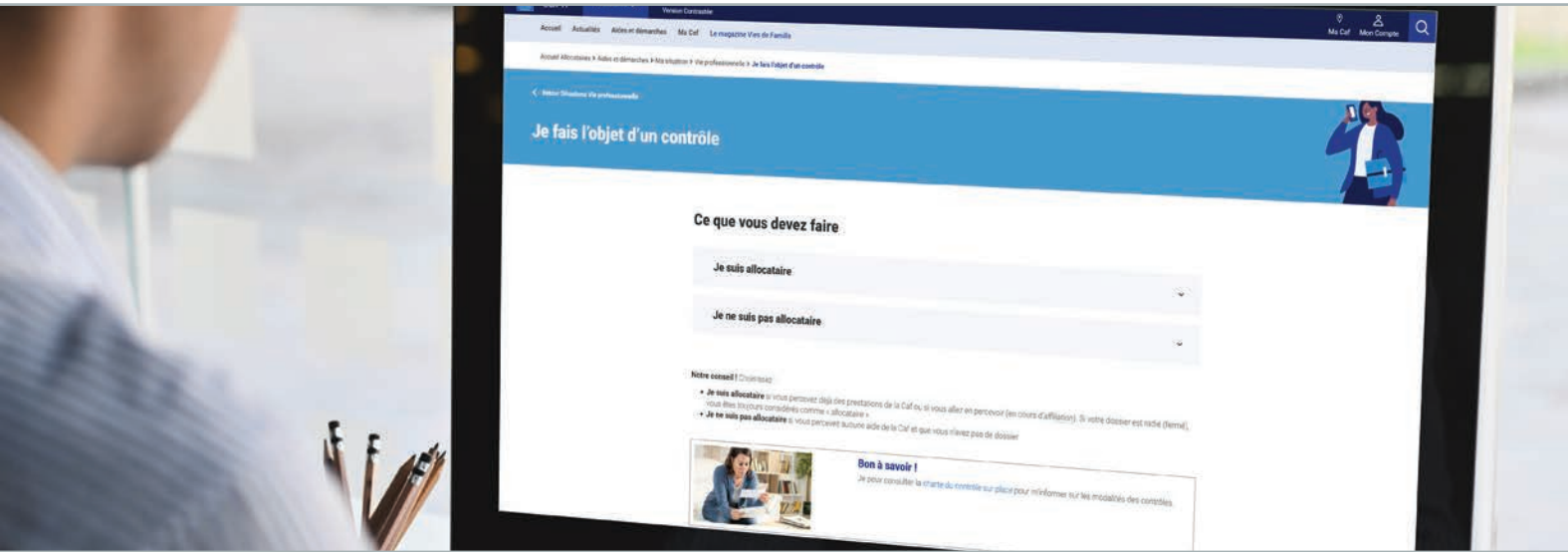
SOLIDARITÉ ET INSERTION

Revenu de Solidarité Active (Rsa)	9 975	- 5,4 %	60 769 274 €
Allocation aux Adultes Handicapés (Aah)	6 656	2,4 %	60 715 379 €
Compléments Aah / majoration vie autonome	1 034	- 9,0 %	1 648 702 €
Prime d'activité	25 769	- 60,3 %	55 605 890 €



Garantir la **QUALITÉ**
et **L'ACCÈS AUX DROITS**

MODERNISER LA RELATION DE SERVICE



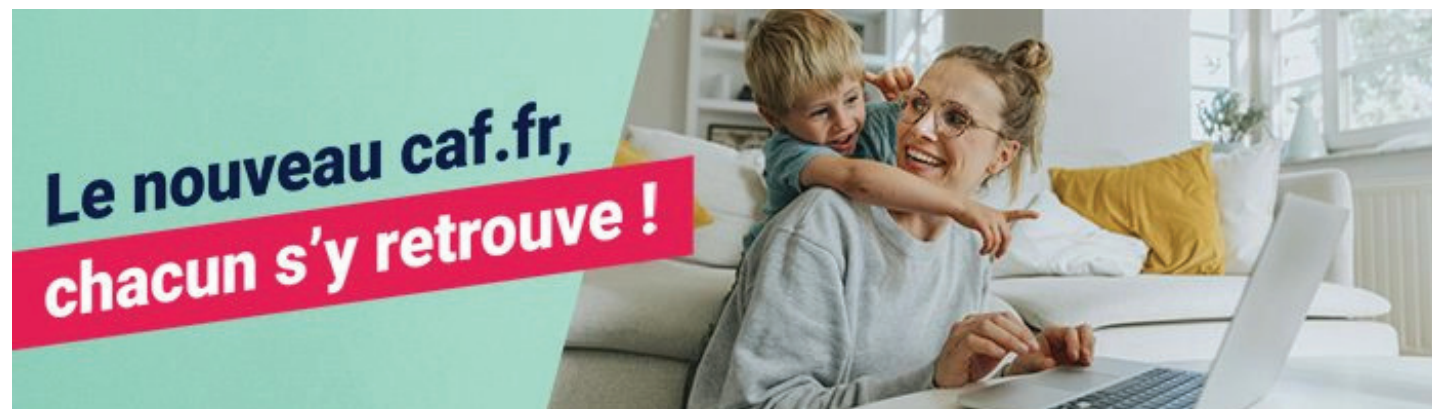
Le service aux allocataires

La Caf s'adapte à l'évolution des modes de contact des allocataires qui sont de plus en plus nombreux à privilégier l'outil numérique. Elle mène une politique de promotion et d'accompagnement des services en ligne proposés sur le site caf.fr.

Un nouveau caf.fr

Le site caf.fr a subi une refonte en mai 2022 pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs avec pour objectifs :

- Faciliter et simplifier l'accès à l'information en tenant compte des retours utilisateurs (ergonomie, navigation, fonctionnalités, nommage des rubriques) ;
- Favoriser une approche « parcours » pour la navigation (naissance, séparation, ...) ;
- Privilégier un accès au contenu par le mobile ;
- Garantir l'accessibilité numérique et le respect des pratiques de sobriété numérique.



Nos résultats

Au-delà des prestations versées, la Caf des Vosges traite un nombre important de visites, de courriers, de mails et d'appels.



18,2 jours

Délai moyen de traitement des dossiers*



16,9 jours

Délai moyen de traitement des dossiers* (minima sociaux)



85,2 %

appels traités par les agents



90,4 %

Taux d'utilisation des services en ligne**

*Le délai de démarche moyen des prestations légales correspond à la moyenne des délais de démarche des pièces traitées sur la période d'observation. Il permet de se rapprocher davantage du délai perçu par l'allocataire et du temps mis à la valorisation potentielle d'un droit.

**Le taux d'informations entrantes par voie dématérialisée hors partenaires correspond à l'ensemble des pièces arrivées via le Caf.fr, le mobile ou les bornes sur l'ensemble de ces pièces en y ajoutant les pièces papier.

Les points d'accueil Caf

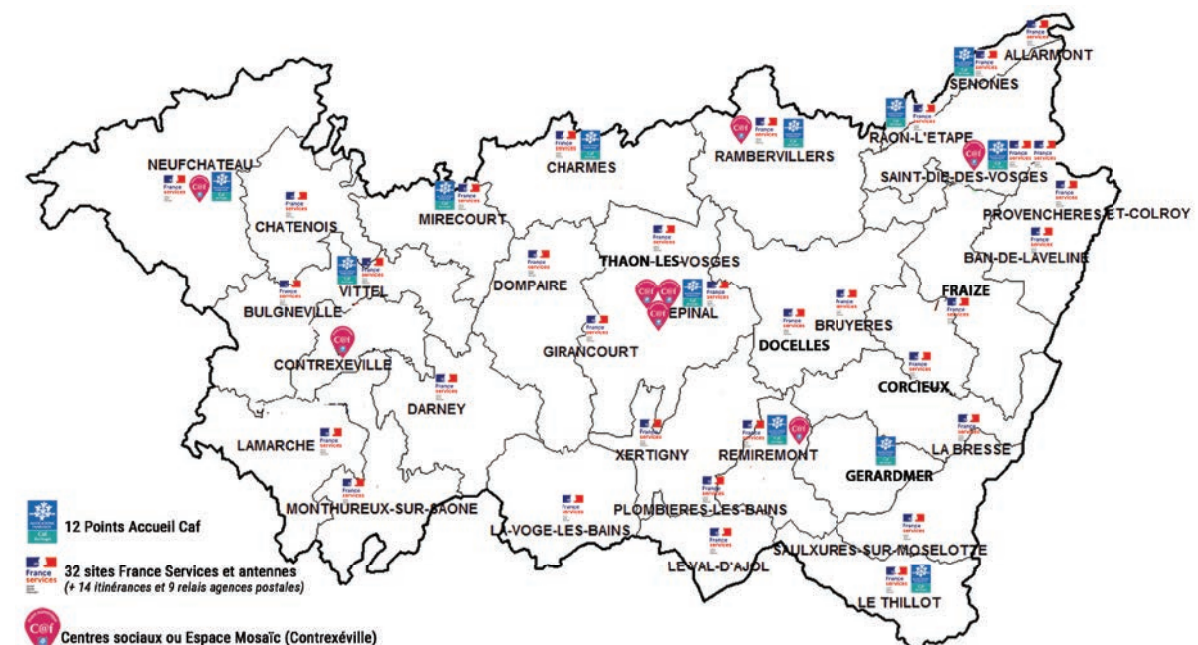
La Caf reçoit le public au siège à Épinal et dans 12 communes du département.

L'accueil au siège est composé de deux espaces :

- Un espace numérique en libre service et gratuit. Dans cet espace, des postes informatiques permettent de trouver des informations sur les aides et les services de la Caf et réaliser des démarches en ligne sur caf.fr. Un conseiller numérique accompagne les personnes qui en ont besoin.
- Un espace sur rendez-vous qui permet une réponse personnalisée sur les aides de la Caf pour les situations les plus complexes.

Un conseiller Caf est également présent sur rendez-vous dans d'autres communes du département pour plus de proximité. L'offre de service est constituée de points d'accueil sur rendez-vous (accès aux prestations légales et offre de service du travail social). Grâce au réseau important des France Services sur l'ensemble du département, le public peut accéder aux services en ligne proposés par la Caf accompagné par des animateurs formés. Des points d'accès numériques partenaires viennent compléter l'offre de service accueil en mettant à disposition du public du matériel informatique pour réaliser en toute autonomie des démarches en ligne.

Enfin, l'offre d'accueil sur rendez-vous est également disponible par téléphone et en visioconférence pour limiter les déplacements des allocataires.





AGIR POUR
pour toutes les familles

SOUTENIR LES SERVICES AUX FAMILLES



Du département aux intercommunalités : des partenariats contractualisés

Le schéma départemental des services aux familles 2021-2026

Le schéma départemental des services aux familles des Vosges (Sdsf) renouvelé en 2021 et prolongé jusqu'en 2026, devient l'outil de pilotage du comité départemental des services aux familles et le lieu unique de coordination des politiques publiques sur le plan départemental en matière d'Enfance, Jeunesse, Parentalité et Animation de la vie sociale.

Le Sdsf a pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux et de définir des actions départementales tenant compte des spécificités locales, en cohérence avec les priorités nationales.

Les quatre orientations stratégiques retenues dans ce second Sdsf sont :

1. Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires.
2. Développer et soutenir une offre de qualité aux familles.
3. Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires.
4. Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles.

Le nouveau comité départemental des services aux familles a été installé le 1^{er} décembre 2022 sous la présidence de la Préfète des Vosges. Son secrétariat général est assuré par la Caf des Vosges.

Il est composé de 37 membres titulaires, représentant notamment les collectivités locales et leurs groupements, les services de l'Etat, les associations, les professionnels, les familles et les particuliers employeurs.

Dans les Vosges, le comité départemental a choisi d'élargir le périmètre de son action en intégrant d'autres thématiques : la jeunesse et l'animation de la vie sociale et d'ouvrir la participation aux fédérations d'éducation populaire départementales.

32 actions sont inscrites dans le plan d'actions 2023 dont 21 pilotées ou copilotées par la Caf.

Les conventions territoriales globales (ctg)

La Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 positionne la Convention territoriale globale (CTG) comme un véritable levier fixant le cadre politique des interventions respectives de la Caf et de la collectivité territoriale dans un projet social à l'échelon intercommunal (adaptation des équipements et services aux familles, accès aux droits...).

Elle s'appuie sur le Sdsf et se concrétise par la signature d'une convention à dimension politique pour une durée de 4 ans.

En 2022, la démarche s'est concrétisée par :

- 2 signatures : Communauté de communes Terre d'Eau et Communauté de communes de la Région de Rambervillers.
- Des travaux amorcés avec les certains Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) afin de préparer le renouvellement ou la signature d'avenant à la CTG.
- Des réunions de suivi (comités de pilotage et techniques) pour mettre en oeuvre le schéma de développement, évaluer les actions menées et préparer les renouvellements.

Le bonus "territoire Ctg" soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement : crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, lieu d'accueil enfants-parents, ludothèques, etc.

4,8 M D'€

versés dans le cadre du
bonus territoire CTG

La Convention territoriale globale en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche destinée à construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être concernés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap.



LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE



Structures financées (fonctionnement)	Nombre	Montant versé
Établissements d'Accueil du Jeune Enfant	60	
Relais Petite Enfance	12	1 009 931 €
Maisons d'Assistants Maternelles	49	18 000 €

28
nouvelles places en
accueil collectif

Reconduction du Plan Rebond Petite Enfance

Adopté en février 2021 par le conseil d'administration de la Cnaf, le Plan Rebond pour la petite enfance a permis de redynamiser le développement des solutions d'accueil du jeune enfant. Pour la première fois, les aides à l'investissement ont été ouvertes aux maisons d'assistantes maternelles (Mam).

En 2022, ces mesures du Plan Rebond ont été reconduites et ont permis d'augmenter le financement des places en établissement d'accueil du jeune enfant mais aussi de programmer le financement de 14321 places nouvelles pour 269 millions d'euros.

Par ailleurs, pour faire face à l'inflation, la Psu, principale aide au fonctionnement des crèches, a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle. Son niveau s'établit à 5 % de plus qu'en 2021.



Aider à concilier vies familiale, professionnelle et sociale

La Caf contribue à l'épanouissement et au développement des jeunes enfants et soutient leurs parents. Ainsi elle verse des aides financières directes aux familles pour les soutenir lors de l'arrivée d'un nouvel enfant pour accompagner la réduction d'activité ou l'accès à un mode d'accueil. Par ailleurs, elle peut accorder des aides financières aux structures d'accueil des enfants et d'orientation des familles.

Les prestations aux familles pour l'accueil du jeune enfant

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) apporte une aide financière aux familles sous forme d'une Prime à la naissance ou à l'adoption, d'une Allocation de base et d'un Complément de libre choix de mode de garde ou d'activité pour le parent qui réduit ou cesse son activité pour élever son enfant.

L'accueil du jeune enfant

La politique d'action sociale des Caf vise à favoriser la conciliation entre vies familiale, sociale et professionnelle.

L'amélioration et le développement de l'offre d'accueil constituent une priorité et se traduisent par un soutien technique et financier aux acteurs dans les territoires où les besoins sont moins bien pourvus afin de réduire les inégalités.

En 2022, 28 nouvelles places ont été créées en accueil collectif portant à 1 328 le nombre total de places, soit une augmentation de 7,4 % depuis 2018. Le taux de couverture départemental petite enfance est de 67,2 % (58,8 % au niveau national). La Caf accompagne techniquement et financièrement ces structures par l'intermédiaire du versement de la Prestation de Service Unique au titre du fonctionnement et des aides à l'investissement. 13 134 826 € ont ainsi été versés en 2022 au titre de la prestation de service unique pour le fonctionnement des structures.

9 170

bénéficiaires de la Paje

53,1 M d'€

versés pour la petite enfance
au titre des prestations légales

13,1 M d'€

versés pour le fonctionnement
des structures

L'animation des réseaux Petite enfance dans les Vosges

Volet complémentaire du service proposé aux familles, le Pôle Petite Enfance - Enfance de la Caf des Vosges assure l'animation des réseaux d'acteurs de la Petite Enfance vosgienne.

Le réseau des animatrices Relais Petite Enfance (RPE)

Le Pôle Petite Enfance/Enfance de la Caf des Vosges assure une mission d'animation du Réseau départemental des Relais Petite Enfance. Le travail qui y est mené collectivement permet d'assurer un niveau d'information actualisé et de qualité à l'attention des familles et des professionnels de l'accueil individuel. Très actives, les animatrices des RPE vosgiens gérés par les établissements publics de coopération intercommunale, proposent de nombreuses animations sur les territoires et participent à différentes manifestations d'ampleur départementale ou nationale.

Le réseau des directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Depuis 2017 et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, un Réseau des Établissements d'accueil du jeune enfant a été mis en place. Coanimé par le Pôle Petite Enfance/Enfance de la Caf des Vosges et le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, il a pour objectif de permettre aux responsables des Eaje du département de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques éducatives en lien avec la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ces moments de rencontre sont également l'occasion pour le Pôle Petite Enfance/Enfance de dispenser des informations sur l'actualité réglementaire.

L'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternelles

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, un pôle d'accompagnement des Maisons d'assistantes maternelles coanimé par la Caf et les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, a été mis en place. Il permet d'assurer un suivi des projets et de ces services tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ce type d'accueil a connu un véritable essor en quelques années, passant de 2 structures en 2018 à 49 en 2022.

12 RPE

32 animateurs

60 EAJE

49 MAM

LA JEUNESSE



Soutenir les projets et l'autonomie des jeunes

La Caf soutient l'apprentissage de l'autonomie et les démarches d'engagement citoyen des enfants et des jeunes au moyen de différents leviers : aides financières à des structures conventionnées et aides financières pour aider les jeunes à réaliser leurs projets.

L'aide au parcours du jeune

L'aide au parcours du jeune consiste à soutenir un jeune lors d'un changement dans son parcours social ou professionnel (début d'études supérieures, d'apprentissage, de formation, changement d'établissement ou de niveau de diplôme, nouvelle orientation...).

L'aide est une subvention et/ou un prêt d'un montant maximum de 600 €. Elle permet de couvrir tout ou partie des frais liés :

- à l'inscription (nouvel établissement, concours...),
- à la formation (fournitures scolaires, matériel d'apprentissage, matériel informatique...),
- au logement (internat, loyer, assurance, fourniture d'énergie, déménagement...),
- à la mobilité (frais de transport liés au nouveau parcours : transport en commun...),
- ou encore à la demi-pension, aux besoins vitaux, à l'aide alimentaire...

Le BAFA/BAFD

Le Conseil d'administration de la Caf des Vosges a décidé de l'attribution d'une bourse BAFA / BAFD de 300 € destinée à aider les jeunes à devenir animateur ou directeur d'accueil de loisirs. En 2022, cette aide a été versée à 65 personnes.

Une autre bourse BAFA peut également être versée sans condition de ressources par la Caf pour la session d'approfondissement ou de qualification (BAFA 3) d'un montant de 91,47 € ou 106,71 € si la session de formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant (7 752 €).

54
dossiers d'aide au parcours
du jeune

37 271 €
versés au titre de l'aide au
parcours du jeune

19 180 €
versés au titre du Bafa/Bafd
sur les fonds locaux

Accompagner les jeunes dans leur quotidien

Les Promeneurs du Net (PDN)

Pour accompagner les jeunes dans les méandres des outils numériques, les Caisses d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole (Msa), le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes soutiennent « Les Promeneurs du Net », un dispositif qui s'inscrit dans le Schéma départemental des services aux Familles (SDSF) des Vosges.

Les Promeneurs du Net sont des professionnels des métiers de la jeunesse présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet.

La Caf des Vosges déploie et coordonne la démarche « Promeneurs du Net » depuis fin 2017.

En 2022, le département compte 13 structures porteuses du dispositif et 24 Promeneurs du Net (19 PDN Jeunesse et 5 PDN Parentalité) ayant différents profils (PDN Jeunesse : animateurs ou coordinateurs jeunesse, éducateurs spécialisés, animateurs multi-médias ; PDN Parentalité : référente famille des centres sociaux).

19

Promeneurs du Net Jeunesse

5

Promeneurs du Net Parentalité

11 605 €

versés aux structures

Le soutien aux équipements

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Ces équipements permettent aux jeunes de 16 à 30 ans en démarche d'insertion (tels les apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle) de se loger. Les 3 foyers de jeunes travailleurs du département se sont vus attribuer des prestations de service pour un montant de 92 988 € en 2022.

92 988 €

versés aux FJT

La prestation de service jeunes

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la prestation de service « Jeunes » (PS Jeunes) est créée en 2020. Cette aide récente permet de financer des postes d'animateurs qualifiés dans les structures qui leur sont dédiées (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture...) afin d'améliorer l'offre d'activités proposée aux adolescents sur les territoires.

Dans les Vosges, 7 équipements ont bénéficié de la PS jeunes dont 4 à Epinal (Centres sociaux Denise Louis, La Vierge et Léo Lagrange ; MJC Savouret), 1 à Contrexéville (Centre social La Toupie), 1 à Mirecourt (Centre social L'Arboré Sens) et 1 à Senones pour un total de 9,48 Etp.

7 PS JEUNES

versés aux équipements

119 235 €

versés aux équipements

LA PARENTALITÉ



Accompagner et soutenir les parents dans leur fonction

À l'écoute de toutes les familles et de leurs besoins, la Caf des Vosges s'affirme comme l'un des principaux intervenants aux côtés des parents.

Les prestations aux familles pour l'entretien des enfants

Versées directement aux familles, les prestations légales permettent de compenser les charges familiales. En 2022, elle représentent près de 95 millions d'euros : allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale.

Depuis le 1er novembre 2022, le montant de l'allocation de soutien familial (Asf) versé par la Caf a été augmenté de 50 %. Destinée aux parents isolés, cette prestation concerne près de 4 000 familles vosgiennes en 2022.

L'allocation de rentrée scolaire a été valorisée de 4 % en 2022. 15 444 familles en ont bénéficié pour un montant de 10 543 412 €.

Le service public des pensions alimentaires automatisé pour les parents séparés

Pour soutenir les familles qui se séparent et doivent gérer une pension alimentaire pour faciliter l'éducation de leurs enfants, l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA), dont les services sont assurés par les Caf et les caisses de Msa, a été créée en 2017.

À partir du 1^{er} mars 2022, l'intermédiation financière est devenu systématique et automatique pour tous les divorces (en cours ou à venir) devant le juge. Elle peut être refusée si les deux parents s'y opposent conjointement ou si le juge refuse sa mise en place de façon motivée.

Parent après la séparation

Gérer une séparation lorsqu'on a des enfants peut être compliqué. Démarches administratives, pension alimentaire, garde des enfants, gestion du budget... Les travailleurs sociaux de la Caf proposent une offre de service spécifique en cas de séparation : accompagner et soutenir les parents dans leur rôle, en veillant toujours à l'intérêt des enfants.

95 M d'€

versés au titre des prestations légales

L'aide aux temps libres

L'aide aux temps libres constitue une des priorités du Conseil d'administration de la Caf en matière d'aides individuelles.

Elle permet :

- l'accès aux loisirs et vacances pour les enfants et les familles de condition modeste,
- l'épanouissement des potentialités des enfants et des jeunes,
- la préservation et le renforcement des liens familiaux.

Les aides de la Caf peuvent prendre deux formes :

- une aide financière directe : la Caf verse directement le montant de l'aide aux familles concernées,
- une aide financière indirecte : l'aide Caf proposée à la famille est versée directement à un gestionnaire assurant la mise en oeuvre d'une activité "Temps libres".

Par ailleurs, la Caf des Vosges adhère au dispositif Vacaf pour son offre de vacances enfants et aide aux vacances familiales.

Nature de l'aide versée aux familles	Bénéficiaires	Évolution 2022/2018	Montant versé
Aide aux loisirs	5 350 enfants	- 17,5 %	566 281 €
Aide aux vacances enfants	510 enfants	- 17,7 %	147 839 €
Aide aux vacances familiales	608 séjours	- 1,8 %	305 394 €

Le quotient familial comme base de ressources

Le quotient familial détermine l'accès à certaines aides d'action sociale ainsi que le montant de plusieurs des aides attribuées. Il est calculé automatiquement selon les critères retenus par la Cnaf (Caisse nationale des Allocations familiales).

En 2022, le montant du quotient familial de référence s'élève à 700 €.

Le soutien technique et financier à des projets et actions spécifiques en direction des parents

L'offre de service de la Caf : le Pôle Parentalité

Le Pôle Parentalité, Animation de la Vie Sociale et Adolescents de la Caf des Vosges contribue au travail de diagnostic des besoins sur les territoires, soutient les initiatives locales en direction des parents, développe et anime un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité à dimension départementale. Ainsi, il contribue à valoriser, faire connaître et accompagner le développement de ces services aux familles.

Un appel à projets commun Caf / Conseil Départemental

Dans la continuité du dispositif commun initié en 2015, et confirmé dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf), le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole poursuivent la mutualisation de leurs moyens pour porter une politique volontariste visant à soutenir et accompagner des projets correspondant à ce champ d'intervention, en veillant à ce que l'offre soit répartie équitablement et au plus proche des familles, sur tout le territoire des Vosges.

Cet appel à projet commun vise à promouvoir une mise en cohérence des dispositifs et des actions afin de gagner en efficacité, de mettre en commun les moyens et de mieux communiquer auprès des partenaires.

Au total, 151 actions ont été financées dans le cadre de cet appel à projets pour 45 porteurs. Ces actions ont concerné 4 974 familles dont 5 648 parents et 5 619 enfants.

Accompagnement des partenaires

Nature de l'aide versée aux partenaires	Nombre	Évolution 2022/2018	Montant versé
Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement, plans mercredi...	359	12,9 %	8 317 099 €

LA PARENTALITÉ (SUITE)



La coordination et la gestion des principaux dispositifs de soutien à la parentalité

Afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, la Caf finance les lieux, les services et les réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents. Elle reconnaît la pluralité des modèles familiaux et vise à conforter les parents dans leur rôle.

La médiation familiale

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange et de négociation. Le but est de permettre de sortir du conflit familial par la recherche d'accords respectueux des intérêts et besoins de chacun, en particulier ceux des enfants.

Les espaces de rencontre

Les espaces de rencontre ont vocation à favoriser la continuité des liens familiaux et à accompagner les parents dans leurs responsabilités. Ils offrent un espace convivial et sécurisé, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement.

Le lieu d'accueil parents-enfants (LAPE)

Il est un lieu de prévention et de socialisation gratuit et anonyme pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents.

L'accueillant présent dans ce lieu est bienveillant et s'adapte aux besoins et attentes des familles.

3
associations financées :
Adavie, Pep88 et Adali Habitat

3
structures financées
Adavie, Adali Habitat et Ccas St-Dié

13
structures financées

L'aide à domicile

Elle consiste à participer aux frais occasionnés par l'intervention à domicile d'une technicienne d'intervention sociale et familiale (Tisf) ou d'une auxiliaire de vie sociale (Avs) en faveur des familles confrontées à des difficultés passagères ne pouvant être aidées par leur entourage.

Au vu de ses missions, la Caf intervient en particulier pour les situations suivantes : maternité, naissance, séparation, décès, maladie ou hospitalisation de l'enfant ou de l'un des parents.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Ce volet du soutien à la parentalité renforce les liens entre la famille et l'école en valorisant les compétences éducatives des parents.

Il vient en appui des parents afin d'offrir à l'enfant, ou au jeune, les ressources dont il a besoin afin de contribuer à un épanouissement personnel et lui donner les meilleures chances de réussite à l'école.

En 2022, 22 porteurs (dont 1 nouveau) représentant 30 sites différents ont permis d'accompagner 1 224 jeunes et enfants : 819 primaires, 344 collégiens, 53 lycéens, 8 relevant de filières professionnelles.

Les dispositifs en chiffres

Dispositifs	Nombre de structures financées	Montant versé
Aide à domicile	2	390 377 €
Contrat local d'accompagnement à la scolarité	22	286 930 €
Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	58	269 593 €
Médiation familiale	3	219 682 €
Lieu d'accueil parents-enfants	13	103 187 €
Espace de rencontre	3	79 221 €

2
associations financées :
Adavie et Admr

22
structures financées

Semaines de la Parentalité des Vosges

Pour la 8^e édition des Semaines de la Parentalité des Vosges du 8 au 30 octobre 2022, une centaine d'animations ont été proposées par différentes structures (Centres sociaux, Fédération des foyers ruraux, Réseaux parentalité, Ligue de l'enseignement, Francas, Espaces de vie sociale...) dans une trentaine de communes. Exposition, portes ouvertes, groupes de paroles, conférences-débats, spectacles, forum... Il y en a eu pour tous les goûts et pour tous les publics.

La journée d'ouverture le mardi 11 octobre a rassemblé 280 personnes aux Cinés Palace d'Epinal ou par la participation à distance autour du thème « Familles d'aujourd'hui, quelle place pour chacun ». 41 personnes se sont inscrites pour visionner les vidéos en différé.



LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE



Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

La Caf aide les ménages à faire face à leurs dépenses de logement qui représentent une part importante de leur budget. Mais sa mission ne s'arrête pas là. La Caf œuvre également en faveur de l'amélioration du cadre de vie des familles en luttant contre la non décence des logements et joue un rôle dans la prévention des impayés et des expulsions locatives.

L'offre de service logement

L'intervention de la Caf des Vosges en matière de logement et d'habitat se développe selon quatre axes principaux d'intervention :

- le versement direct aux familles ou aux bailleurs des prestations légales logement et dispositifs associés, soit près de 70,2 millions d'euros versés en 2022 au titre des prestations légales,
- le soutien financier aux structures et acteurs locaux (Aide au logement temporaire, Foyer de jeunes travailleurs, participation financière au Fonds de solidarité pour le logement),
- l'intervention des services de la Caf, en lien avec les principaux partenaires du département, sur certaines thématiques spécifiques : la détection et la lutte contre l'habitat non-décent, la prévention des impayés de loyers et des expulsions, les commissions territoriales de l'habitat (Cth),
- enfin, l'action sociale de la Caf permet également d'accompagner les familles dans l'appropriation de leur logement et cadre de vie au travers d'aides financières spécifiques telle l'Aide unique à l'habitat (Auh).

Les deux plus importants bailleurs sociaux du département (Vosgelis et Épinal Habitat) utilisent l'outil IDEAL qui permet de dématérialiser complètement et de simplifier la demande d'aide au logement.

70,2 M d'€
versés au titre
des prestations légales

698 425 €
versés au titre de
l'action sociale

Logement : les aides de l'Action sociale

L'Aide unique à l'habitat (Auh)

La Caf des Vosges peut accorder un prêt unique à l'habitat aux familles qui rencontrent des difficultés à faire face à certaines dépenses liées à l'équipement de leur habitat : l'aide unique à l'habitat.

Le montant du prêt représente 90 % du devis dans la limite de 900 €. Le montant maximum du prêt peut être révisé dans la limite de 1 500 € en cas de changement de situation familiale (séparation, naissance, adoption) dans les 12 mois qui précèdent la demande de prêt.

Il peut être accordée pour :

- l'achat de mobilier,
- l'achat d'équipement ménager,
- l'achat de matériel de puériculture,
- l'achat d'énergie de chauffage en stockage,
- l'achat de matériel informatique,
- des travaux nécessaires à l'entretien courant de l'habitat.

522 893 €

versés au titre de l'AUH

889

aides versées

Le soutien au Fonds de solidarité pour le logement (Fsl)

Dispositif relevant du Conseil Départemental, le Fsl, constitue un outil central en matière de logement. Les aides et mesures d'accompagnement attribuées aux familles en difficulté facilitent l'accès ou le maintien dans le logement. Les dettes d'énergie peuvent également faire l'objet d'une intervention du Fsl.

La Caf des Vosges est un partenaire privilégié du Fsl en intervenant à trois niveaux :

- abondement du Fsl sur les fonds d'Action sociale Caf,
- gestion comptable et financière du Fsl dans le cadre d'une convention de gestion,
- participation des travailleurs sociaux Caf aux différentes commissions d'attribution dans les circonscriptions et territoires du Conseil départemental.

130 000 €

de subventions Caf

LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE (SUITE)



Accompagner les familles dans leur cadre de vie

La contribution des Caf à l'amélioration du cadre de vie et au maintien des familles allocataires dans un logement décent constitue un des engagements de la branche Famille.

La lutte contre le logement non-décent

Les services de la Caf participent aux instances mises en place par les services de l'État dans le cadre des Comités Logement et Habitat Indigne (LHI).

À ce titre, la Caf recueille les situations de non-décent signalées par les locataires ou les Maires et met en œuvre des mesures d'accompagnement :

- La conservation de l'aide au logement dans l'attente de la mise aux normes du logement.
- Suite à la mise en place de la loi ALUR, il a été confié à la Caf la responsabilité de la gestion du diagnostic de non-décent. Une convention de partenariat a été signée en 2016 avec l'association CAL Vosges - SOLIHA pour prendre en charge cette activité.
- La Caf est signataire du protocole d'engagement au PDLHI qui a été renouvelé et signé en septembre 2022. Un plan d'actions PDLHI 2022-2024 est en cours de déploiement.

Un auto-diagnostic pour vérifier l'état de conformité de son logement

Depuis début 2016, la Caf des Vosges a mis en place une action proactive pour détecter les logements qui ne répondent pas aux exigences de confort et de sécurité. Les bénéficiaires d'une aide au logement sont invités à réaliser un auto-diagnostic et à le transmettre, le cas échéant, au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne pour étude en cas de suspicion de non-décent.

En 2022, 121 dossiers ont été réceptionnés (+45%).



27
nouvelles situations

La gestion des impayés de loyer

Un locataire qui ne s'acquitte pas de ses dettes auprès de son propriétaire risque d'être expulsé de son logement. La Caf intervient en cas d'impayés de loyer lorsqu'une aide au logement est versée.

Dès signalement de l'impayé par le bailleur, la Caf prend contact avec l'allocataire pour l'informer de l'impact de cette défaillance sur le droit à l'aide au logement et l'inciter à résorber sa dette. Selon la situation de l'intéressé, il sera invité à souscrire un plan d'apurement auprès de son bailleur ou orienté vers le Fonds de solidarité au logement.

Par ailleurs, un travailleur social contacte les familles avec enfant pour leur proposer une offre de service spécifique :

- Des informations et des conseils ;
- Un soutien dans leurs démarches pour bénéficier de l'intégralité de leurs droits ;
- Un accompagnement dans la gestion globale de leur situation (financière, familiale, professionnelle...).

958

nouveaux signalements
enregistrés



L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Favoriser le vivre ensemble

Attentives à l'intégration sociale des familles, à la cohésion sociale des territoires et au développement de la citoyenneté de proximité, la Caf soutient les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures d'animation de la vie sociale permettent aux habitants de s'impliquer et favorisent les rencontres et le partage.

Développer le lien social

L'Animation de la vie sociale (Avs) est un axe constant de la politique familiale menée par la branche Famille. Elle s'appuie sur des équipements de proximité : Centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs).

Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour répondre aux besoins des familles et aux problématiques sociales collectives du territoire.

Elle s'appuie sur le pouvoir d'agir des habitants.

Cette recherche de lien social peut prendre différentes formes :

- actions culturelles ou de loisirs à destination des jeunes, des familles,
- projet de création ou de développement de lieux d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), animations d'été,
- programmation de spectacles en famille en milieu rural,
- création de lieux de vie et d'échanges...

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et en lien avec de nombreux partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges soutient et favorise l'animation sociale.

En 2022, la Caf a consacré 2 700 709 € au titre de l'animation de la vie sociale sur le département. Il s'agit du troisième poste de dépenses d'action sociale après l'accueil du jeune enfant et les temps libres des enfants et des familles.

2,7 M d'€
versés au titre de
l'animation de la vie sociale

Des équipements de la vie sociale

En 2022, un soutien technique et financier a été apporté à :

- 14 Centres sociaux associatifs ou gérés par une collectivité, avec une réflexion sur le territoire Moyenne Moselle pour la création d'un centre social itinérant et multi-sites ;
- 23 Espaces de la vie sociale, dont 2 nouveaux : le Traversier géré par les PEP LOR'EST et L' écoles des Nez Rouges à Saint-Dié-des-Vosges.

Ces équipements développent quotidiennement une offre de services de proximité aux familles et habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire élargi. Ils disposent d'une forte expérience et d'un réel savoir-faire en matière d'animation et de développement social local.

Leurs compétences sont mobilisées chaque année au travers des nombreux projets conduits avec les partenaires.

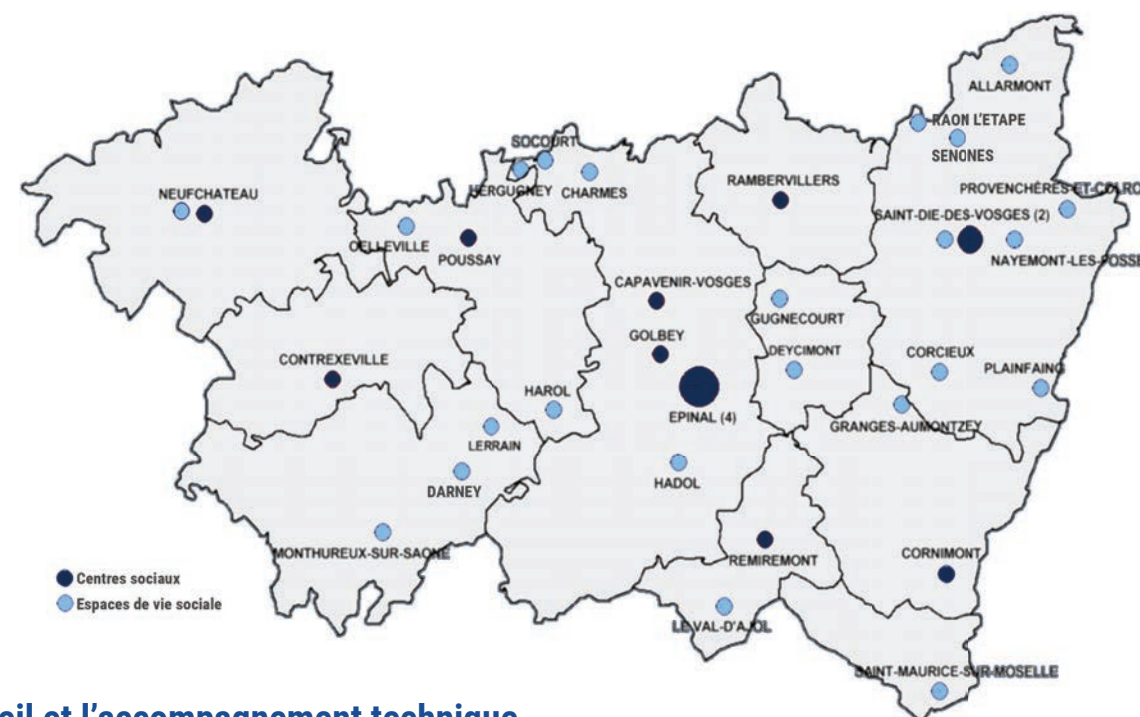
Les Centres sociaux

L'ensemble des actions et services agréés par la Caf et proposés par les Centres sociaux sont ouverts à tous. Les Centres sociaux sont des lieux polyvalents animés par des professionnels accompagnés de bénévoles où chacun peut trouver, initier, encadrer des activités et des services sur des thématiques telles que la parentalité, le pouvoir d'agir des habitants/usagers, la citoyenneté, l'inter-générationnel, etc.

Les Espaces de vie sociale

Les Espaces de vie sociale (Evs) sont des structures associatives de proximité agréées par la Caf et animées par des bénévoles accompagnés parfois de salariés, fonctionnant toute l'année, dont les champs d'action sont multiples. Ils contribuent à la politique d'animation de la vie sociale en y associant et en favorisant la prise d'initiative et de responsabilité des habitants. Leurs actions s'adaptent à leurs moyens financiers et humains.

Les services, activités ou actions proposés par ces deux structures d'animation de la vie sociale s'adressent à tous les publics.



Le conseil et l'accompagnement technique

La référente de l'animation de la vie sociale et des adolescents de la Caf des Vosges assure la coordination des actions des Centres sociaux et des Espaces de la vie sociale au niveau départemental.

Les deux équipes de territoires, composées d'experts techniques et de travailleurs sociaux, accompagnent les projets et contribuent à faciliter l'émergence des initiatives locales sur les différents bassins de vie du département.

Ces équipes assurent également l'évaluation et le suivi des actions de l'ensemble des Centres sociaux et des Associations en vue de leur agrément par le Conseil d'Administration de la Caf.

Cet agrément ouvre droit au bénéfice de prestations de service concourant au fonctionnement des structures.

LE SOUTIEN AUX PERSONNES VULNÉRABLES



Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale

Les aléas de la vie peuvent fragiliser la situation économique et sociale des familles. Dans le cadre de ses missions, la Caf vise à prévenir les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables.

L'offre de service solidarité et insertion

La Caf intervient principalement dans six domaines :

- L'accueil et l'information des familles afin de favoriser l'accès aux droits des plus fragiles.
- Le versement de prestations légales et d'action sociale destinées à aider financièrement les familles vulnérables.
- Au titre des prestations légales (près de 179 millions versés), la Caf assure un rôle central pour le versement de minima sociaux et l'instruction des demandes pour le compte du Conseil Départemental et de l'État (Rsa, Aah). Depuis 2016, elle verse également la Prime d'activité.
- Au titre de l'action sociale, les chargés d'interventions sociales présents sur le département mobilisent les différents outils d'intervention à leur disposition et peuvent proposer des aides financières et des offres de service dans le but de prévenir l'exclusion. 236 221 € ont été versés au titre des secours et aides financières d'action sociale.
- Le soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la solidarité et du lien social.
- Le déploiement d'une offre de service de travail social spécifique.

179 M d'€
versés au titre
des prestations légales

Le financement de l'AAEH transféré à la branche Autonomie

L'article 16 du PLFSS 2021 acte le transfert de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) vers la branche Autonomie, afin de simplifier les démarches des familles en poursuivant le rapprochement entre cette allocation et la prestation de compensation du handicap. Cette 5^e Branche de la Sécurité sociale finance cette prestation depuis début 2021.



Soutenir face au handicap et à la maladie

En lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (Mdph), la Caf assure l'étude administrative des demandes :

- d'Allocation aux adultes handicapés (Aah) éventuellement majorée d'un complément de ressources ou de la majoration pour vie autonome,
- d'Allocation d'éducation pour enfant handicapé (Aeéh).

Elle a ainsi versé à ce titre des prestations à 6 656 adultes (60,7 millions d'euros versés) et à plus de 1 271 enfants atteints d'un handicap (3,7 millions d'euros versés).

Un dispositif de subrogation a été mis en place entre la Caf, la Cpam et la Carsat pour permettre à l'allocataire de continuer à percevoir l'Aah dans l'attente du versement d'une pension ou d'une rente prioritaire et éviter une rupture de droits.

En parallèle et sur avis du contrôle médical de la Cpam, la Caf verse l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) à 43 familles dont un des membres du couple bénéficie d'un congé de présence parentale pour s'occuper d'un enfant dont l'état de santé est particulièrement grave, pour un montant de 445 305 €.

Soutenir face à la précarité

Le Revenu de solidarité active (Rsa) est versé pour le compte du Conseil Départemental à 9 975 familles, soit 19 444 personnes concernées. Parmi ces familles, 1 106 foyers (soit 11 %) perçoivent une majoration isolement.

Soutenir l'activité

La Prime d'activité est une aide financière qui encourage l'activité professionnelle et soutient le pouvoir d'achat.

Cette prime s'adresse à toute personne en activité, âgée d'au moins 18 ans. Elle concerne ainsi les travailleurs, salariés ou indépendants, les apprentis et les étudiants.

Une offre de service du travail social

Dans le cadre de l'exercice de ces missions, le service d'action sociale est organisé autour de deux territoires :

- Saône Madon et Meurthe,
- Hautes-Vosges Moselle et Vallons.

Chaque territoire, dispose de chargés d'intervention sociale proposant une offre de service en direction à la fois des familles allocataires dans les situations suivantes : monoparentalité, décès, séparation et impayés de loyer.

L'offre de service du travail social de la Caf permet ainsi aux familles :

- de bénéficier d'un soutien dans les démarches pour bénéficier de l'intégralité des droits ;
- de trouver des réponses aux questions ;
- d'être accompagnées dans leur situation familiale.

6 656
bénéficiaires de l'Aah

60,7 M d'€
versés au titre de l'AAH

9 975
bénéficiaires du Rsa
60,8 M d'€
versés au titre du RSA

25 769
bénéficiaires de la Prime d'activité
55,6 M d'€
versés au titre de
la Prime d'activité

 **Nombre d'interventions proposées :**

- Séparation : 1 165
- Monoparent : 139
- Décès : 117
- Impayés : 52
- Naissance : 126
- Autres : 190 (Covid, parcours jeune, etc.)



Garantir le
JUSTE DROIT

LE JUSTE DROIT



Une démarche de sécurisation partagée

L'enjeu du paiement à juste droit est au coeur de notre stratégie autour de deux enjeux majeurs : le risque externe si les allocataires ou les tiers ne transmettent pas, tardivement ou de manière erronée les informations sur leur situation et le risque interne dans le cas d'erreur dans le processus de liquidation. Les services ordonnateurs et comptables effectuent conjointement les opérations de contrôle et se répartissent les opérations sur la base d'un plan de contrôle interne annuel.

Un plan de prévention des indus

Certains allocataires, parce que leur dossier est incomplet ou contient des informations inexactes, ne bénéficient pas de toutes les aides auxquelles ils ont droit ou, au contraire, perçoivent des prestations à tort.

En 2022, plus de 33 000 indus ont été notifiés aux allocataires pour un montant total de 14 millions d'euros, soit une dette moyenne de 532 € par allocataire.

Pour prévenir ces indus et garantir le versement du juste droit, la Caf des Vosges s'est lancée, depuis plusieurs années, dans un vaste programme de prévention des indus pour aider les allocataires à mieux comprendre leurs obligations. Cette démarche s'inscrit plus largement dans le cadre de la loi « Etat au Service d'une Société de Confiance » (loi ESSOC), qui vise à fluidifier la relation entre les administrations et les usagers.

Des campagnes de sensibilisation et d'information ont été organisées au cours de l'année 2022 sur l'importance de déclarer rapidement tous les changements de situation susceptibles de modifier les droits versés par la Caf. En ce sens, le site caf.fr évolue régulièrement pour faciliter ces démarches de déclarations de changement de situation.

Le déploiement progressif de la solidarité à la source permettra d'améliorer encore la qualité des droits.

MA VIE
ÉVOLUE ?



MA DÉCLARATION
AUSSI !

Pour éviter de rembourser mieux vaut tout déclarer [sur caf.fr](https://www.caf.fr)

La lutte contre la fraude

De plus en plus de demandes de prestations s'effectuent de façon dématérialisée sur le site caf.fr, par démarche déclarative, sans nécessité de joindre des justificatifs. Cette évolution est possible grâce à des outils performants qui permettent de fiabiliser les données transmises par les bénéficiaires concernant notamment leur identité et leurs ressources :

- Le Répertoire national commun de la protection sociale (Rncps) est partagé par l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale et d'assurance chômage. Chaque organisme l'alimente avec les données dont il dispose pour chaque personne ; les collectivités locales peuvent le consulter pour l'attribution d'une aide sociale ;
- Les ressources des bénéficiaires sont obtenues par échanges directs d'informations avec la Direction générale des finances publiques (Dgfp) et avec Pôle emploi (pour les indemnités chômage notamment).

Ces échanges automatisés facilitent les contrôles et évitent de demander des justificatifs aux allocataires.

La fiabilisation des données transmises par les bénéficiaires s'accompagne de contrôles spécifiques : vérifications internes des dossiers pour s'assurer de la cohérence des informations et de la conformité avec les pièces justificatives ; contrôles sur pièces administratives auprès de divers organismes (banques, fournisseurs d'internet, de téléphonie, d'énergie, etc.), ou encore contrôles sur place par des contrôleurs assermentés allant au domicile des allocataires pour les dossiers présentant le plus de risques.

Ces contrôles sont définis à partir d'une technique de ciblage, le datamining, qui conduit à un volume annuel de dossiers contrôlés.

Ces méthodes sont utilisées dans le cadre de la lutte contre la fraude et également pour détecter des droits que les familles n'auraient pas fait valoir : en résumé, le juste droit.

Les actions et résultats



10 676

Contrôles sur
pièces



154 450

Contrôles
automatisés
avec les
partenaires



851

Contrôles au
domicile



321

Fraudes qualifiées



1 742 699 €

Impact financier global

En cas de trop-perçu, le recouvrement s'effectue majoritairement par une retenue sur les prestations à venir (90 %). Lorsque l'allocataire ne perçoit plus de prestations, des actions de recouvrement amiable sont mises en oeuvre par le biais d'une relation de service personnalisée (télérecouvrement, négociation d'un plan de remboursement).

Les allocataires devant rembourser une dette à la Caf ont la possibilité de le faire de manière sécurisée en ligne depuis le site caf.fr.

Des **RESSOURCES**
pour agir



LA GOUVERNANCE

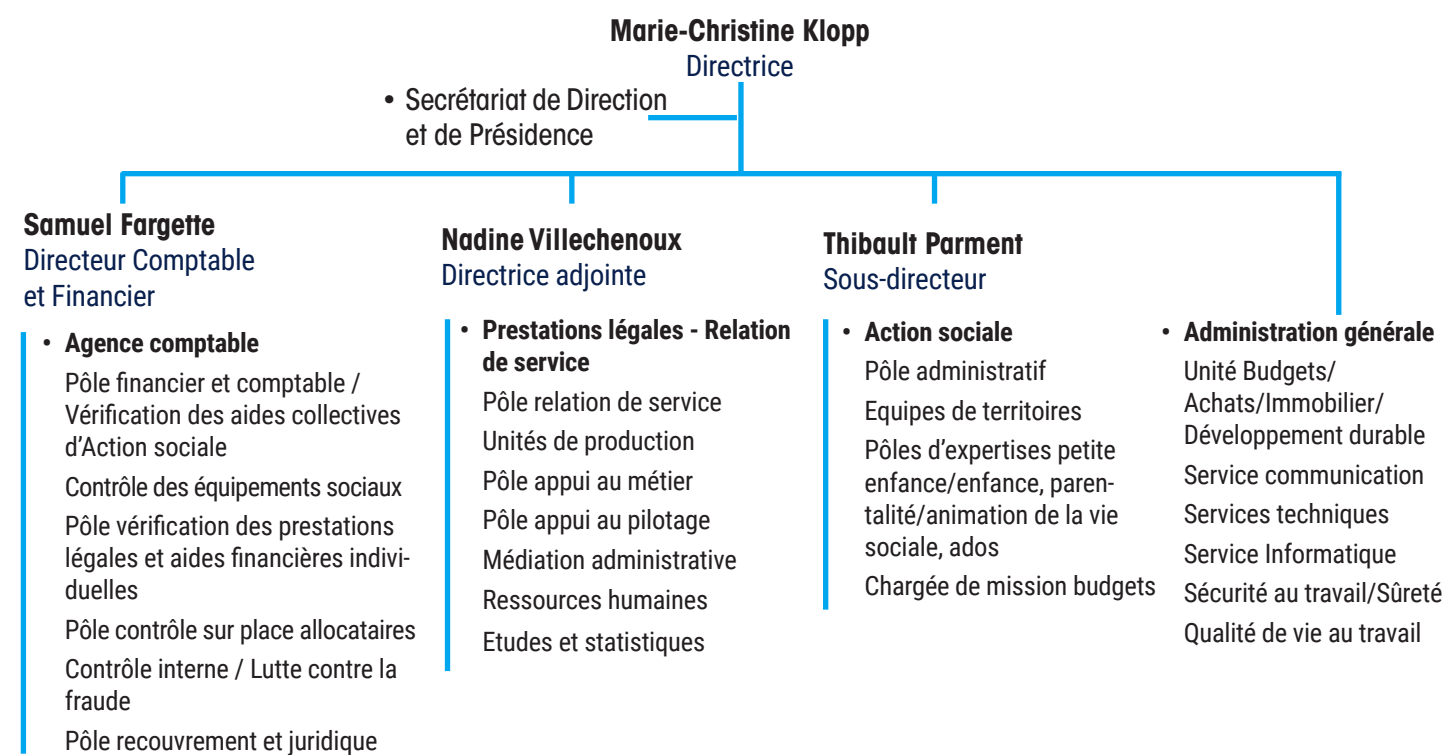


L'équipe de direction

Composée de quatre agents de direction, elle assure le pilotage, l'animation, la gestion globale et la coordination de l'organisme.

Selon les dispositions de l'article 14 du décret du 12 mai 1960, le directeur, sous contrôle du Conseil d'administration et des Autorités de Tutelle, assure le fonctionnement de l'organisme. Il a compétence générale et exclusive en matière de personnel dans le respect des prérogatives dudit Conseil en matière de personnel de direction. Il représente également la Caisse en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Directrice : Marie-Christine KLOPP
 Directeur comptable et financier : Samuel FARGETTE
 Directrice adjointe : Nadine VILLECHENOUX
 Sous-directeur : Thibault PARMENT



Le Conseil d'administration

Composé de 24 représentants des organisations syndicales, familiales et professionnelles, le conseil d'administration fixe les orientations politiques de la Caf dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) signé avec la Cnaf.

Il vote les budgets, fixe les conditions d'utilisation locale des budgets d'action sociale dans le cadre des orientations nationales.

Il est consulté sur la nomination du directeur et du directeur comptable et financier.

Le jeudi 17 mars 2022 s'est tenu le premier Conseil d'administration renouvelé de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges en présence des administrateurs nouvellement désignés. Michaël BOSSERR (CFTC) a été élu Président.

Le Conseil d'administration a également procédé à l'élection de trois Vice-Présidents : Marie-Jeanne COUVAL (Union des entreprises de proximité - U2P) a été réélue première Vice-Présidente. Jérôme L'Hommé (CGT) et Carole Chrisment (CPME) ont été élus deuxième et troisième Vice-Présidents.

Président : Michaël Bosserr
 1^{re} Vice-Présidente : Marie-Jeanne Couval
 2^e Vice-Président : Jérôme L'hommé
 3^e Vice-Présidente : Carole Chrisment

	Titulaires	Suppléants
Représentants des assurés sociaux	Jérôme L'HOMMÉ (CGT) Sandrine GÉRARD (CGT) Jean-Paul CORTES (CGT-FO) Patrice SAINT-DIZIER (CGT-FO) Franck PATTIN (CGT-FO) Edouard BEAUDOUIN (CFDT) Laure GILLOT (CFDT) Michaël BOSSERR (CFTC) Sophie JUIN (CFE-CGC)	Véronique JEANDEL (CGT) Sandrine VAUTHIER (CGT) Laurent LANGLOIS (CGT-FO) Delphine DEMANGE (CGT-FO) Eric GEISEN (CGT-FO) Feten DEROUICHE (CFDT) Carlos FERNANDES-LOPES (CFDT) Catherine BELLO (CFTC) Rachid BOUZAFFOUR (CFE-CGC)
Représentants des employeurs	Thierry COHEN (MEDEF) Astrid PINTO PERRIN (MEDEF) Béatrice PIRODDI (U2P) - Bérengère PERRIN (CPME) Carole LECOURT (CPME)	- - - Lorraine EGLINE (CPME) Stéphane BALANDIER (CPME)
Représentant UNAPL/ CNPL (professions libérales)	-	-
Représentants des travailleurs indépendants	Marie-Jeanne COUVAL (U2P) Carole CHRISMENT (CPME) Sandrine LARTAUD (FNAE)	Tarik EL AINANI (U2P) - Rachel FAVIER (FNAE)
Représentants des associations familiales (UDAF)	Pierre BRIERY Anne CAPRON Sabine MANGEOL Armelle PERNY	Dominique DJELLOUL Emeline GEOFFROY Martine HATTON Marie-Chantal SCHNEIDER
Personnes qualifiées	Luigi CARAFA Anne CLÉMENCE Jean-Louis RODIER	
Représentants du personnel	Sylvie SARRAZIN (employés) Philippe GRAEBLING (employés) Pascale CAPELLE (cadres)	Yannick GUERY (employés) Marie-Claire MARCHAL (employés) Isabelle LORENTZ (cadres)

DES FEMMES, DES HOMMES, DES MÉTIERS



Chaque jour, nos équipes se mobilisent pour accompagner les allocataires, les familles et les acteurs de terrain par des actions fondées sur des valeurs de solidarité, de neutralité, de laïcité, d'égalité de traitement et de développement durable.



181 salariés en CDI

174,1 ETP en CDI

8 salariés en CDD

Pour assurer ses missions, la Caf des Vosges propose des métiers très diversifiés dans des domaines variés.

La Relation Allocataires



La «*relation Allocataires*» regroupe tous les métiers liés à la gestion des situations de notre public.

Les principaux métiers de la relation allocataires sont :

- Conseiller de service à l'utilisateur
- Gestionnaire conseil allocataires
- Contrôleur allocataires
- Chargé d'intervention sociale
- Technicien conseil aides financières individuelles d'action sociale

La Relation Partenaires

La «*relation Partenaires*» se concentre sur le développement des actions en faveur des allocataires en lien avec des partenaires de la Caf : associations, entreprises, collectivités territoriales... Ces métiers contribuent à la promotion de l'action sociale nationale et locale.

On retrouve notamment les métiers suivants :

- Responsable de territoire d'Action sociale
- Chargé de Conseil et de Développement
- Chargé d'intervention social
- Conseiller et référent technique thématiques : Logement, petite enfance/enfance, parentalité/Animation de la vie sociale/Adolescents
- Technicien conseil aides collectives d'action sociale
- Gestionnaire conseil Partenaires



Supports et expertises

La famille «*Supports et Expertises*» regroupe des métiers variés qui soutiennent l'exercice de nos missions et qui s'inscrivent de manière transversale par rapport à l'activité de nos organismes.

Ces métiers sont un appui à nos actions et concourent à l'optimisation de notre organisation.

Ils participent à l'amélioration de nos performances.

On retrouve notamment les fonctions suivantes :

- Comptables et trésorerie
- Juridiques et recouvrement
- Maîtrise des risques
- Ressources humaines
- Chargé d'études et statistiques
- Secrétariat de direction
- Communication
- Informatique
- Services techniques
- Budgets-Achat-Immobilier-Développement durable



Management et pilotage

Les métiers du **Management** regroupent plusieurs expertises couvrant plusieurs champs d'activité et s'organise autour de deux sous-familles de managers :

Le manager opérationnel :

- Encadrant de proximité d'un service, le manager opérationnel anime et pilote ses équipes. Il conçoit, met en oeuvre, contrôle et évalue les plans d'actions qui concourent à la réalisation des objectifs à atteindre.

Le manager stratégique :

- Travaillant étroitement avec la direction, le manager stratégique contribue à la définition de la stratégie de l'entreprise. Il décline les orientations et objectifs de l'organisme dans les unités placées sous sa responsabilité en accompagnant le développement des compétences ainsi que l'adaptation des organisations.





Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
30 chemin de la Belle au Bois Dormant
88016 EPINAL cedex 9

